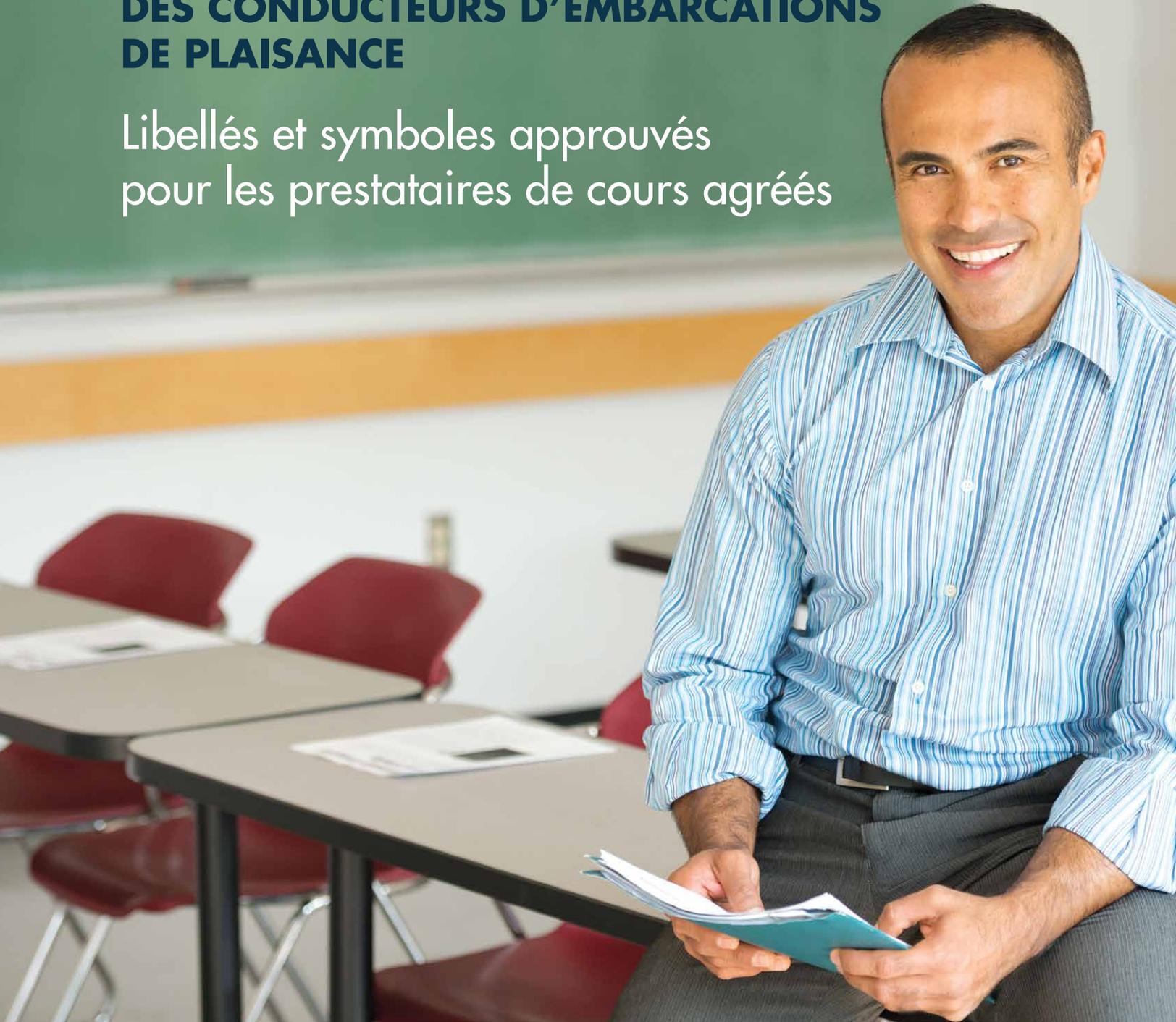


PROGRAMME NATIONAL DE COMPÉTENCE DES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS DE PLAISANCE

Libellés et symboles approuvés
pour les prestataires de cours agréés



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, 2013.

TP : 15234 F

TC -10052058

N° de catalogue : T29-111/2013F-PDF

ISBN : 978-0-660-21129-9

Objectif visé par ces lignes directrices

Le Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance de Transports Canada permet de rendre les voies navigables plus sécuritaires en améliorant les connaissances du public au sujet des pratiques exemplaires en matière de navigation de plaisance et ce, grâce à la prestation de formations de qualité sur la sécurité nautique.

À titre d'organisme de réglementation, Transports Canada accorde l'agrément à des organisations et à des entreprises indépendantes (« prestataires de cours ») afin qu'elles assurent la formation sur la sécurité nautique, administrent les examens connexes et délivrent les cartes de conducteur d'embarcation de plaisance. Le processus d'agrément comprend plusieurs aspects distincts. Transports Canada examinera et approuvera **tous ces aspects avant** d'agréer un prestataire de cours.

Ce guide décrit la façon dont vous, en tant que prestataire de cours agréé, et vos représentants peuvent faire mention de Transports Canada et du Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance. L'utilisation des libellés fournis dans le présent document permettra au public de comprendre clairement :

- le rôle de Transports Canada en tant que conseiller en matière de réglementation pour le Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- votre rôle dans la prestation des cours, l'administration des examens et la délivrance des cartes de conducteur d'embarcation de plaisance.

Libellés approuvés

Transports Canada a établi un **libellé précis** que tous les prestataires de cours agréés doivent utiliser lorsqu'ils font mention de leur lien avec le Programme national de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance de Transports Canada, que ce soit dans le corps principal d'un texte ou dans les clauses en petits caractères.

Libellé concernant votre agrément

Utilisez le libellé suivant (tel quel) lorsque vous décrivez votre agrément par Transports Canada (un énoncé approuvé plus court se trouve à la rubrique « Mise en application » du document).

Agréé par Transports Canada pour offrir des cours de sécurité nautique et faire passer des examens aux fins de délivrance des cartes de conducteur d'embarcation de plaisance, y compris les cartes de remplacement, en vertu du Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance.

Libellé concernant l'approbation de votre manuel de cours de sécurité nautique par Transports Canada

L'énoncé suivant **doit figurer** sur votre manuel de cours de sécurité nautique et dans toute description ou promotion du manuel faisant mention de Transports Canada.

Ce manuel de cours de sécurité nautique a été approuvé par Transports Canada strictement parce qu'il respecte les exigences minimales des connaissances de base sur la sécurité nautique établies dans le Syllabus de cours et d'examen de sécurité nautique (TP 14932 F) de Transports Canada. Cette approbation ne signifie pas que le prestataire de cours est l'auteur du manuel.

Libellé concernant l'approbation de votre guide d'étude en ligne par Transports Canada

L'énoncé suivant **doit figurer** dans la préface de votre guide d'étude en ligne et dans toute description ou promotion du guide faisant mention de Transports Canada.

Le présent guide d'étude en ligne a été approuvé par Transports Canada strictement parce qu'il respecte les exigences de la Norme relative à l'administration sur Internet de l'examen d'obtention de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance (TP 15080F) et du Syllabus de cours et d'examen de sécurité nautique (TP 14932F). Cette approbation ne signifie pas que le prestataire de cours est l'auteur du guide.

Libellé concernant l'examen de sécurité nautique

Vous **pouvez utiliser** l'un des énoncés ci-dessous lorsque vous traitez de l'examen de sécurité nautique en vue d'obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance ainsi que dans toute description ou promotion de l'examen qui fait mention de Transports Canada.

Examen de sécurité nautique de Transports Canada

ou

Examen de sécurité nautique en vue d'obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance

ou

Examen de la carte de conducteur d'embarcation de plaisance

ou

Examen d'obtention de la CCEP

Mise en application

Radio et télévision

Lorsque vous faites mention de votre agrément dans des publicités diffusées à la radio ou à la télévision, indiquez votre nom de prestataire de cours **et** l'un des énoncés suivants :

Agréé par Transports Canada

ou

Titulaire de l'agrément de Transports Canada

ou

Prestataire de cours agréé par Transports Canada

Publicité imprimée

Lorsque vous faites mention de votre agrément dans des publicités imprimées, votre nom de prestataire de cours doit figurer sur la publicité, **accompagné de l'un** des énoncés suivants :

Agréé par Transports Canada

ou

Titulaire de l'agrément de Transports Canada

ou

Prestataire de cours agréé par Transports Canada

Expositions commerciales, cours, sites d'examen et événements

Lorsque vous faites mention de votre agrément par Transports Canada lors d'expositions commerciales, de cours, d'événements ainsi que sur des sites d'examen, vous devez afficher votre nom de prestataire de cours, **accompagné de l'un** des énoncés suivants :

Agréé par Transports Canada

ou

Titulaire de l'agrément de Transports Canada

ou

Prestataire de cours agréé par Transports Canada

ou

Entreprise affiliée officielle/agent officiel de [NOM DU PRESTATAIRE DE COURS], prestataire de cours agréé par Transports Canada

Sites Web

Lorsque les utilisateurs consultent votre site Web, il doit être clair que :

- vous avez conçu le site et que vous en assurez la maintenance et la gestion;
- seul votre guide d'étude en ligne est approuvé par Transports Canada

Vous devez aussi indiquer clairement aux visiteurs lorsqu'ils passent de votre site Web à celui de Transports Canada pour effectuer l'examen de sécurité nautique de Transports Canada. Pour ce faire, utilisez l'énoncé suivant au point d'accès :

Vous quittez maintenant le [SITE WEB DU PRESTATAIRE DE COURS AGRÉÉ] et entrez sur le site Web de Transports Canada, où vous effectuerez l'examen de sécurité nautique en vue d'obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Une fois que vous aurez terminé l'examen et obtenu votre note, vous recevrez la consigne de retourner au [SITE WEB DU PRESTATAIRE DE COURS AGRÉÉ] pour imprimer votre carte temporaire ou savoir comment reprendre l'examen.

Si vous éprouvez des problèmes techniques pendant l'examen ou n'êtes pas capable de voir votre résultat, veuillez communiquer avec [PRESTATAIRE DE COURS AGRÉÉ et numéro sans frais].

Identification visuelle

Remarques importantes :

1. Vous **ne devez pas** utiliser le logo de Transports Canada. Vous pouvez utiliser les symboles suivants pour les fins indiquées ci-dessus, pourvu que leur taille ne dépasse pas la moitié de celle de votre nom ou logo. (Remarque : un logo est une combinaison du nom du prestataire de cours et d'une image).



[100 %]



Exemple de taille du logo par rapport au nom du prestataire de cours.

[50 %]

2. N'utilisez pas les images du présent document. Transports Canada vous les fournira dans un autre format pour votre utilisation.
3. Vous pouvez utiliser le symbole ci-dessous, accompagné de votre nom, sur les bannières et les panneaux, les panneaux d'affichage, les bandeaux publicitaires Web et tout autre matériel promotionnel afin d'indiquer que vous êtes un prestataire de cours agréé.



4. Vous pouvez utiliser le symbole ci-dessous pour indiquer que Transports Canada a approuvé le contenu de votre manuel de cours de sécurité nautique.



5. Vous pouvez utiliser le symbole ci-dessous pour indiquer que Transports Canada a approuvé le contenu de votre guide d'étude en ligne.

